

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Cossonay,

agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 7 février 2011, le Conseil communal a décidé :

- D'autoriser la Municipalité à l'achat d'un véhicule utilitaire multi-lift pour le Secteur de la voirie et des travaux.
- D'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle communale No 227 sise dans la zone artisanale de Champ Vionnet.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours qui suivent le présent affichage (art. 107 al. 3 LEDP). Les électeurs peuvent consulter les éléments de cette décision au greffe municipal durant le même délai.

LA MUNICIPALITE

Cossonay, le 8 février 2011/jd